

## **Extrait du Conseil de Zone**

---

### **Réunion du Conseil de la Zone de secours Hainaut centre du 3 juin 2016**

---

#### **En présence de :**

HOYAUX Pascal, Bourgmestre, Président  
DAYE Maxime, Bourgmestre remplacé par THIBAUT Bénédicte  
DI RUPO Elio, Bourgmestre, remplacé par SAKAS Achile  
GOBERT Jacques, Bourgmestre  
LOISEAU Vincent, Bourgmestre  
OLIVIER Daniel, Bourgmestre  
DAMEE Véronique, Bourgmestre  
DE SAINT MOULIN Marc, Bourgmestre remplacé par FERAIN Marc  
DE VOS Karl, Bourgmestre  
DRAUX Didier, Bourgmestre  
MOYART Ghislain, Bourgmestre  
SAINT-AMAND Oliver, Bourgmestre  
TOURNEUR Aurore, Bourgmestre remplacée par ANTHOINE Albert

LECLERCQ Christian, Bourgmestre, excusé  
DEBIEVE Jean-Claude, Bourgmestre, excusé

MILHOMME Rudi, Colonel, Commandant de zone a.i.

DELVINQUIERE Eve, Secrétaire du Conseil

---

#### **Marchés publics – Déchets – Contenant – Collecte - Traitement - Arrêt de la procédure en cours**

##### **Le Conseil de la Zone Hainaut-Centre,**

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, notamment les articles 85, 117 et suivants;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications subséquentes ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications subséquentes ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications subséquentes, notamment l'article 5, § 2 ;

Vu le plan d'acquisition zonale approuvée par le Conseil de Prézone en date du 18 avril 2012 ;

Vu la décision du Conseil de Prézone Hainaut-Centre du 23 décembre 2014 approuvant les conditions, le montant estimé et le mode de passation (appel d'offres ouvert) de ce marché ;

Vu l'avis de marché 2015-507324 paru le 24 mars 2015 au niveau national ;

Considérant que la Zone de secours Hainaut-Centre a établi un cahier spécial des charges N° BO/ZHC/2015/NP/VT/Déchets relatif au marché "Déchets (contenant-collecte-Traitement)" afin de faire face à la gestion et l'élimination de ses déchets.

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 25.000,00 € hors TVA ou 30.250,00 €, 21% TVA comprise.

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 4 janvier 2016 à 14h30 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours calendrier se terminant le 4 mai 2016 et qu'une prolongation a été demandée et ce jusqu'au 1er août 2016 ;

Considérant que 4 offres sont parvenues:

COGETRINA SA, N° BCE 402490018, Rue Terre A Briques 18 à 7522 Marquain (6.194,65 € hors TVA ou 7.495,53 €, 21% TVA comprise);

- VANHEEDE BIOMASS SOLUTIONS SA, N° BCE 450175317, Rue De L'épinette 12 à 7040 Quevy (7.807,98 € hors TVA ou 9.447,66 €, 21% TVA comprise);

- SITA VALOMAC, N° BCE 459711605, Avenue Charles-Quint 584 bt 7 à 1082 Berchem-Sainte-Agathe (6.931,60 € hors TVA ou 8.387,24 €, 21% TVA comprise);

- SHANKS HAINAUT, N° BCE 452324361, Rue de l'Industrie, 1 à 7321 Bernissart (7.675,99 € hors TVA ou 9.287,95 €, 21% TVA comprise)

Considérant que les autorités zonales souhaitent apporter des corrections au cahier spécial des charges initial;

Qu'elles souhaitent diviser, en effet, le marché par lots;

Considérant que, tenant compte des éléments précités, les autorités zonales ont décidé de renoncer au présent marché et de le relancer ultérieurement.

**DECIDE, à l'unanimité,**

**Article 1 :** d'arrêter et de renoncer au marché, et de le relancer ultérieurement ;

**Article 2 :** d'avertir les soumissionnaires susmentionnés par écrit de cette décision.

**Par le Conseil:**

**Le Secrétaire du Conseil,**

**Eve DELVINQUIERE**

**Le Président du Conseil,**

**Pascal HOYAUX**

**Pour expédition conforme :**

**Le Secrétaire du Conseil,**

**Eve DELVINQUIERE**

**Le Président du Conseil,**

**Pascal HOYAUX**